

16 mai 2014
Original: anglais

RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUDITEUR INTERNE SUR LES ACTIVITES D'AUDIT INTERNE

Résumé

Le présent rapport est un résumé du rapport annuel de l'auditeur interne (Document C14/47) et fait suite à la décision prise par le Conseil à sa session de 2014 en vue de rendre ce résumé accessible au public, à titre provisoire et exceptionnel, jusqu'à ce que la Conférence de plénipotentiaires arrête une politique générale. Le rapport annuel couvre les activités d'audit interne menées durant la période comprise entre avril 2013 et février 2014.

Audits internes

1 Le Document C14/47 comprend des éléments relatifs à l'orientation et au champ des activités d'audit interne et donne une vue d'ensemble des missions d'assurance et/ou des audits de gestion effectués pendant la période couverte par le rapport. Tous les audits planifiés et mis en œuvre ont été achevés dans les délais prévus, et ont donné lieu à la publication de rapports finals reprenant les commentaires des responsables concernés. Des exemplaires des rapports finals d'audit interne ont été systématiquement transmis au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) ainsi qu'au Vérificateur extérieur des comptes. Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent, sur demande écrite adressée au Secrétaire général, être mis à la disposition des Etats Membres ou de leurs représentants désignés.

2 On trouvera ci-après la liste des audits spécifiques effectués ainsi que des principaux problèmes identifiés:

a) Bureau régional et bureaux de zone pour la région Asie-Pacifique:

L'Unité de l'audit interne a recommandé la fourniture d'une couverture d'assurance suffisante pour les membres du personnel et les locaux des bureaux hors siège de l'UIT pour la région Asie-Pacifique et préconisé un réexamen des modalités des transactions bancaires.

b) Bureau de zone pour la Communauté des Etats indépendants:

L'Unité de l'audit interne a mis en évidence les mêmes problèmes, en matière d'assurance, ainsi que sur le plan des modalités des transactions bancaires/paiements en espèces, que ceux évoqués au point a) ci-dessus.

c) Bureau régional et bureaux de zone pour la région Amériques:

L'Unité de l'audit interne a indiqué que des progrès pouvaient encore être accomplis, principalement dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la gestion des transactions bancaires et des paiements en espèces (point sur lequel le siège de l'UIT – en coordination avec les bureaux hors siège – a déjà résolu les problèmes dans l'intervalle) et de la communication interne et externe.

Les résultats des travaux d'audit ont indiqué que si, d'une manière générale, les contrôles, politiques et procédures internes étaient établis et fonctionnaient bien, des améliorations étaient cependant nécessaires dans certains domaines. Certaines conclusions des audits ont mis en évidence des problèmes liés au respect des réglementations ou des procédures en place ainsi qu'à la gestion au niveau local et aux contrôles au siège. Les recommandations formulées dans les rapports d'audit sont actuellement prises en considération et mises en œuvre par les responsables concernés, avec l'appui du Secrétaire général, afin de renforcer encore la capacité de l'UIT de s'acquitter de son mandat. Le Vérificateur extérieur des comptes et le CCIG ont également examiné plusieurs de ces recommandations et formulé des commentaires à leur sujet.

Suivi des recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne

3 Durant la période considérée, et conformément à la Norme 2500 de l'IIA¹, l'Unité de l'audit interne a continué de donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Il a été noté que des progrès substantiels avaient été accomplis au cours des 12 derniers mois.

¹ Institut des auditeurs internes.